

Questions orales

Cependant, cette responsabilité est partagée avec le gouvernement provincial. Le gouvernement provincial a un système d'inspection lui aussi. Nous travaillons en étroite coopération. C'est une leçon que nous avons tirée des erreurs du passé des gouvernements dont ont fait partie les collègues du chef de l'opposition. Et je ferai remarquer que si nous pouvons maintenant intervenir comme nous le faisons, monsieur le Président, c'est grâce à une loi qui a été adoptée par ce gouvernement alors qu'il n'y avait absolument rien autrefois.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le ministre se défend, par une déclaration, qu'il y avait un manque de coordination entre les deux juridictions.

[Traduction]

LES PRIORITÉS DU MINISTRE

Lorsqu'on lui a confié son nouveau ministère, le ministre a annoncé que de nouvelles règles sévères s'appliqueraient désormais aux sociétés papetières. Je lui demande ce que cela prouve, puisqu'il ne fait même pas observer les règles actuellement en vigueur.

Le ministre est-il en train de nous dire, et nous l'avons entendu ici pendant deux jours et une soirée, que, en matière de pollution, il suffit de se dire que nous avons eu de la chance que le nettoyage de la marée noire à l'île de Vancouver soit effectué par des bénévoles parce que le gouvernement n'avait pas réagi assez rapidement; que nous avons de la chance que le déversement du Valdez près de la péninsule de l'Alaska n'ait pas encore atteint les eaux canadiennes, que nous sommes chanceux qu'Hydro-Québec possède un barrage sur la Shawinigan qui a empêché le déversement de BPC de s'étendre davantage?

Si le nettoyage des déversements de matières toxiques est la priorité numéro un du ministre, pourquoi n'a-t-il pas été mis plus tôt au courant de ce déversement-là? Pourquoi n'y avait-il pas de mécanisme en place? Pourquoi n'avait-il pas en place un plan du gouvernement fédéral qui aurait permis de mieux maîtriser et contenir ce déversement de concert avec la province?

[Français]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a posé 50 questions dans une phrase. Il a parlé également de déversements. Je ne sais pas s'il visait le déversement de l'Alaska. Dans le cas du déversement de l'Alaska, il est évident que le gouvernement canadien n'a pas juridiction. Ce n'est pas sa responsabilité et ce n'est pas à lui d'aller faire le nettoyage du déversement de l'Alaska.

Dans le cas du déversement de Shawinigan, si c'est celui qui animait l'esprit si préoccupé pour l'environnement du chef de l'opposition, ce sont présentement des équipes du gouvernement du Québec qui sont en train,

avec des entrepreneurs locaux, qui ont été payés, qui sont subventionnés et dont les coûts sont défrayés par la compagnie Belgo, de faire des opérations de pompage de la nappe de pétrole et de la nappe de BPC. Nous sommes informés que les opérations vont bon train et que la santé de la population n'est pas en danger. C'est ce qui est essentiel.

Pour le reste, on s'est référé, monsieur le Président,—je regrette c'est un peu long, mais on a posé plusieurs questions—à la pollution des papetières.

Je dois dire à cette Chambre que c'est la première fois qu'un gouvernement ait contraint des compagnies dans tout l'ensemble du pays à soumettre les informations qui vont nous permettre d'édicter d'ici quelques mois les réglementations les plus sévères qui n'aient jamais existé dans ce domaine.

* * *

[Traduction]

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

L'EXAMEN PAR LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION DU MINISTÈRE—LES INTENTIONS DU MINISTRE

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. J'ai en main un document préparé par la Direction de la vérification interne de son ministère, daté de juin 1987. Il dit clairement que le gouvernement ne s'est absolument pas préparé pour les effets très étendus de la déréglementation. L'examen fait ressortir un manque aigu d'inspecteurs des transporteurs aériens, de contrôleurs de la circulation aérienne, et d'autre personnel, ce qui pourrait contribuer à mettre en danger la vie de centaines de milliers de passagers au Canada. Vos services, monsieur le Ministre, vous ont dit il y a deux ans ce qu'il fallait faire. Voudriez-vous dire aux passagers canadiens, aujourd'hui. . .

M. le Président: Puis-je rappeler au député qu'il doit adresser sa question au ministre par l'intermédiaire de la présidence.

M. Comuzzi: Monsieur le Président, pourrait-il dire aux Canadiens et aux membres de cette assemblée ce qu'il a l'intention de faire au sujet de la sécurité aérienne au Canada, à la lumière de ce document?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je dois dire à mon collègue que j'ai toujours refusé d'aucune façon de considérer en Chambre des documents de fuite, et je ne commencerai sûrement pas aujourd'hui.

Mon collègue me demande et je pense que c'est suffisamment important pour que le leader de l'opposition écoute ce que j'ai à dire sur la sécurité aérienne, c'est excessivement important, monsieur le Président, même pour le leader de l'opposition, de comprendre ce qu'on a